



Annulation d'une reconnaissance anticipée de paternité

Par **laetitiaf24**, le **20/07/2011 à 14:05**

Bonjour,
je suis séparée de mon mari et je suis tombée enceinte d'un autre homme qui a reconnu l'enfant
cependant d'un commun accord nous ne voulons pas qu'il soit le père
est-il possible d'annuler la reconnaissance anticipée? ou ne pas la remettre à la mairie du lieu de naissance suffira t-il ?

merci d'avance

Par **mimi493**, le **20/07/2011 à 14:08**

non, la reconnaissance, on lui a dit à la mairie, est irrévocable.
ne pas la remettre à la mairie qui établit l'acte de naissance, c'est s'exposer à de gros ennuis par la suite (vous êtes d'accord maintenant, mais demain ? L'expérience PROUVE que ce type d'accord n'est JAMAIS respecté)